

Affiché le 15 octobre 2026

PROCES VERBAL de la REUNION du Conseil d'Administration du CCAS

Séance du 18 juin 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de SAUVIGNY-LE-BOIS s'est réuni, salle des réunions, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier IDES, Maire.

Étaient présents : Messieurs et Mesdames, IDES Didier, CHATELAIN Odette, VERNIERE TAVOILLOT Audrey, MARTIN Valentin, BONIN Francine, DELACOUR Alain, BEURDELEY Pierre, POINSOT Lyliane, MOFFRONT Jean-Marie.

Étaient absents représentés : Mme COTTIN Marie-France (a donné pouvoir à Mme CHATELAIN Odette), Mme GUITTET Joëlle (a donné pouvoir à M. MOFFRONT Jean-Marie),

Étaient absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme CHATELAIN Odette

Convocation du huit juin deux mille vingt-six adressée le même jour à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration du CCAS.

L'ordre du jour était le suivant :

- Adoption du procès-verbal de la séance précédente
- Installation des Membres du Centre Communal d'Action Sociale - CCAS
- Présentation des différentes actions du Centre Communal d'Action Sociale – CCAS
- Répartition des Parrains & Mairaines
- Acceptation de don
- Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) – Envoi dématérialisé
- Questions diverses

Après avoir fait part des pouvoirs donnés et constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Adoption de procès-verbal de séance

Le Conseil d'Administration adopte au scrutin à main levée et à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du CCAS du 09 mars 2026.

Installation des membres du Conseil d'administration

Monsieur Didier IDES, Président de droit du CCAS, procède à la mise en place du Conseil d'administration du CCAS et expose que le Conseil municipal, lors de sa séance du 20 mars 2026 a fixé le nombre d'administrateurs à 10. Aussi, outre son Président, le conseil d'administration comprend en nombre égal :

- 5 membres élus du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle :

- Odette CHATELAIN
- Valentin MARTIN
- Francine BONIN
- Pierre BEURDELEY
- Audrey VERNIERE-TAVOILLOT

- 5 membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, et de développement social menées dans la commune.

Vu les candidatures de Madame Lyliane POINSOT, Monsieur Alain DELACOUR, Madame Marie-France COTTIN, Madame Joëlle GUITTET et Monsieur Jean-Marie MOFFRONT, l'arrêté municipal n° 2026-67 a été pris le 13 avril 2026 afin de nommer les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Madame Lyliane POINSOT,
- Monsieur Alain DELACOUR,
- Madame Marie-France COTTIN
- Madame Joëlle GUITTET
- Monsieur Jean-Marie MOFFRONT

Présentation des différentes actions du Centre Communal d'Action Sociale – CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en œuvre des actions de solidarité et d'aide au profit des habitants de la commune.

Ses principales missions peuvent notamment être :

- Distribution des colis
- Organisation d'un **repas de fin d'année** ou d'un moment convivial à destination des seniors et des habitants.
- Participation au financement ou attribution d'une **aide aux collégiens et lycéens** pour les voyages scolaires, séjours éducatifs ou sorties pédagogiques, à l'étranger.
- Accompagnement des personnes en difficulté sociale et orientation vers les dispositifs d'aide adaptés.
- Mise en place d'un **registre des personnes vulnérables** (personnes âgées, isolées ou en situation de handicap) afin d'assurer une veille et un suivi en cas de fortes chaleurs, de canicule, de grand froid ou d'autres situations exceptionnelles. Le CCAS peut alors prendre contact avec les personnes inscrites, vérifier leur situation et organiser une aide si nécessaire.
- Actions de prévention et de solidarité visant à lutter contre l'isolement des personnes fragiles, notamment par des appels téléphoniques, des visites ou la mobilisation des services adaptés lors des épisodes de canicule.

En période de canicule, le CCAS recense les personnes vulnérables, maintient un contact régulier avec elles et peut coordonner des interventions d'aide ou de secours lorsque la situation l'exige

Répartition des Parrains & Marraines

Les membres du CCAS seront amenés à accompagner et suivre des personnes vulnérables, isolées ou en situation de vulnérabilité.

2026.003-18/06/2026 : Acceptation de dons :

Monsieur le Président informe le conseil d'administration que Monsieur CANAT Régis a effectué un don au profit du CCAS pour un montant de 100 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée et à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter le don Monsieur CANAT Régis pour un montant de 100 €
- Autorise le Président à émettre le titre de recettes correspondant

2026.004-18/06/2026 : Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) – Envoi dématérialisé

Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) ayant pour objet le développement de services numériques, et constitué entre les membres fondateurs suivants :

- Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
- Le Conseil Départemental de la Nièvre
- Le Conseil Départemental de la Saône-et-Loire
- Le Conseil Départemental de l'Yonne

L'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) est régie par :

Département de l'Yonne
COMMUNE de SAUVIGNY LE BOIS

- sa convention constitutive adoptée, dans sa dernière version, par les adhérents du GIP ARNia en AG le 07 novembre 2022 et approuvée par le Préfet de région par un arrêté publié le 06 mars 2023 au Journal officiel,
- la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité et du droit.

Il est proposé au CCAS de la commune de Sauvigny le Bois

- d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plateforme de services numériques fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics.

- l'adhésion prendra effet à partir du 26 mars 2026.

- de désigner Madame Audrey VERNIERE TAVOILLOT, en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et Monsieur Pierre BEURDELEY, en tant que membre suppléant.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée et à l'unanimité :

DECIDE :

- d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plateforme de services numériques fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics.

- l'adhésion prendra effet à partir du 26 mars 2026.

- de désigner Madame Audrey VERNIERE TAVOILLOT, en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et Monsieur Pierre BEURDELEY, en tant que membre suppléant.

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 20H00

RECAPITULATIF - Séance du 18 juin 2026

<u>Adoption de procès-verbal de séance</u>	1
<u>2026.003-18/06/2026 : Acceptation de dons</u> :	2
<u>2026.004-18/06/2026 : Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) – Envoi dématérialisé</u>	2

Le Président,

Didier IDES



La secrétaire de séance,

Odette CHATELAIN

